

NOMBRE DE MEMBRES

Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	18

DATE DE LA CONVOCATION

15 janvier 2013

DATE D’AFFICHAGE

29 janvier 2013

SEANCE DU 22 JANVIER 2013

L’an deux mille treize et le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude QUINTARD, Maire

Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS, M. Sylvain PARASOTE, M. Pierre MARCILLE, Maires-adjoints, Mme Marie France PIGEON, Conseillère municipale déléguée, M. Xavier LETOT, M. Serge VASSORT, Mme Geneviève BRIDOUX, Mme Mauricette MANUELLE, Mme Nicole GUERNEVE, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Simonne CADIX

Absents excusés : M. Alain LEMAIRE (pouvoir à M. Vassort), M. Patrick MAEDER, (pouvoir à Mme Sergent), M. William FOURNIER, (pouvoir à M. Marais), Melle Cécile SCHINTGEN (pouvoir à M. Marcille)

M. Xavier LETOT a été désigné Secrétaire de séance.

N°	2013/11	OBJET :
		<i>Motion sur le gaz de schiste :</i>

M. QUINTARD propose au conseil municipal d’adopter la motion suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5211-1,

VU la loi n°2011-835 adoptée le 13 juillet 2011 qui vise à interdire l’exploration et l’exploitation des mines d’hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique, et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique,

VU les motions départementales en date du 2 mai 2011 et du 30 janvier 2012 stipulant la mobilisation départementale contre l’exploitation du schiste en Essonne par fracturation hydraulique,

VU que la Communauté de Communes du Val d’Essonne est défavorable à toute forme d’exploration et d’exploitation des mines d’hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique, ou tout autre procédé portant des atteintes durables à l’environnement,

VU la présence des sites d’exploitation de schiste sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d’Essonne et sur la commune de Vert-le-Grand en particulier,

VU la motion de la Communauté de Communes du Val d’Essonne du 11 décembre 2012,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, A l’unanimité,

CONSIDERANT que cette technique a des conséquences néfastes sur l’environnement (consommation de gaz, pollution des sols et des nappes souterraines, forte consommation d’eau, bruit, etc.),

DEMANDE la création d’un comité scientifique national sur la question de l’extraction des gaz de schiste.

DEMANDE de conditionner la décision publique d’instruire les permis d’exploration et d’exploitation au respect de la charte pour l’environnement, aux engagements du « Grenelle I et II » de l’environnement et de la loi du 13 juillet 2011.

DEMANDE une réforme du code minier qui prenne en compte les dispositions du « Grenelle I et II ».

SOUHAITE l’ouverture d’un véritable débat national sur ces questions.

S’OPPOSE en l’état actuel des connaissances à toutes explorations employant la fracturation hydraulique.

EXIGE un véritable moratoire interdisant réellement la fracturation hydraulique.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d’EVRY
le ...04.10.2013.....

Publiée ou notifiée le
...05.10.2013.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

P. J. P. J.



Fait et délibéré les jours, mois et années susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 29 janvier 2013

Le Maire

J.C. QUINTARD

